

## FORMULAIRE POUR INTRODUIRE UNE DEMANDE D'AGREMENT EN TANT QUE CONSEILLER PEB – PERSONNE PHYSIQUE

**Remarque préalable : il existe un formulaire Irisbox vous permettant d'introduire votre demande d'agrément de manière aisée. Celui-ci est disponible via <https://irisbox.irisnet.be/irisbox/formulaire/bruxelles-environnement/demande-dagrements-peb>**

### Comment introduire votre dossier de demande d'agrément ?

- Compléter le présent formulaire, le dater et le signer
- Verser les droits de dossier de 50 € sur le compte IBAN BE49 0912 3109 7071 / BIC : GKCCBEBB
  - avec la communication PEB/Conseiller PEB/NOM + prénom du demandeur
- Adresser la demande à Bruxelles Environnement en un seul exemplaire :

Soit par envoi recommandé ou par porteur au siège de Bruxelles Environnement :

**Bruxelles Environnement  
Division Energie, Air, Climat et Bâtiments durables  
Département Chauffage et Climatisation PEB  
Avenue du Port 86C bte 3000  
1000 Bruxelles**

Soit par voie électronique à l'adresse suivante : [agrements@environnement.brussels](mailto:agrements@environnement.brussels)

**Attention dans le cas où votre demande est déclarée incomplète, vous disposez d'un délai de 60 jours à dater du courrier « incomplet » pour nous faire parvenir les renseignements et/ou les documents manquants. Passé ce délai, nous nous verrons dans l'obligation de clôturer votre dossier. Veuillez noter qu'aucune prolongation de délai n'est accordée. En cas d'introduction d'une nouvelle demande d'agrément, un nouveau droit de dossier vous sera réclamé.**

## 1 CONDITIONS POUR OBTENIR L'AGREMENT EN TANT QUE CONSEILLER PEB – PERSONNE PHYSIQUE

- 1.1 être titulaire d'un diplôme d'architecte, d'ingénieur civil architecte, d'ingénieur civil, d'ingénieur industriel, de bio-ingénieur ou assimilé ou d'un diplôme équivalent délivré dans un autre Etat
- 1.2 être titulaire de l'attestation de formation en qualité de conseiller PEB délivrée après avoir suivi avec fruit une formation reconnue et si elle date de moins d'un an à la date d'envoi de l'accusé de réception du dossier déclaré complet.
- 1.3 S'engager à respecter les obligations fixées par les articles 2.2.5, 2.2.7, 2.2.8, 2.2.10 et 2.2.11 de l'Ordonnance portant le Code bruxellois de l'Air, du Climat et de la Maîtrise de l'Energie du 2/05/2013 et par l'article 3 de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'agrément des conseillers PEB du 10/10/2013 et accessibles à partir de ces liens : [http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi\\_loi/change\\_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2013050209&table\\_n\\_ame=loi](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2013050209&table_n_ame=loi) et [http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi\\_loi/change\\_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2013101042&table\\_n\\_ame=loi](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2013101042&table_n_ame=loi)
- 1.4 Verser les droits de dossier de 50 € ;

## 2 IDENTIFICATION DU DEMANDEUR DE L'AGRÉMENT (PERSONNE PHYSIQUE)

### 2.1. Coordonnées privées :

\*Numéro de Registre national : .....  
\*Nom : ..... \*Prénom : .....  
\*Rue : ..... \*N° : ..... Bte : .....  
\*Code postal : ..... \*Commune : .....  
\*Tél. : ..... GSM : .....  
\*E-mail : .....

### 2.2. Coordonnées professionnelles (dans le cadre du présent agrément) :

Je communiquerai mon n° d'entreprise et mes coordonnées professionnelles plus tard (dans ce cas, les coordonnées ci-dessous ne doivent pas être complétées)

\*Numéro d'entreprise: ..... Site internet: .....  
\*Tél. : ..... \*E-mail: .....

*Les coordonnées de la société seront automatiquement récupérées de la banque carrefour des entreprises. Si ces coordonnées ne sont pas à jour sur la BCE, nous vous invitons à les faire modifier.*



**\*Quelles coordonnées souhaitez-vous voir apparaître sur le site internet de Bruxelles Environnement? (1 seul choix possible)**

- Privées
- Professionnelles
- Uniquement nom, prénom et n° d'agrément

**\* champs obligatoires**

### 3 ANNEXES A FOURNIR

**3.1** une copie recto-verso de la carte d'identité ou une copie du passeport

**3.2** une copie de l'attestation valable de formation de conseiller PEB

**3.3** une copie de la preuve de paiement du droit de dossier

**3.4** une copie du diplôme donnant accès à l'agrément

ou pour les personnes disposant d'un titre équivalent délivré dans une autre région ou un autre Etat faisant partie de l'Espace Economique Européen :

- une copie du document relatif au titre délivré par les autorités compétentes de la région ou de l'Etat faisant partie de l'Espace Economique Européen ;
- si nécessaire une traduction en langue française ou néerlandaise du titre déjà obtenu ;
- tout élément permettant de démontrer que les conditions du titre déjà obtenu sont similaires à celles imposées à l'article 2 de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'agrément des conseillers PEB du 10/10/2013;

### 4 PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Vos données sont collectées par Bruxelles Environnement pour traiter votre demande d'agrément dans le cadre de la réglementation Travaux PEB<sup>1</sup>. Certaines données (nom, prénom, numéro d'agrément) sont publiées au Moniteur belge et sur le site internet de Bruxelles Environnement jusqu'à 6 mois après la fin de la validité de votre agrément. La validité de l'agrément, ainsi que les coordonnées que vous avez choisi d'indiquer sont également publiées sur notre site internet jusqu'à 6 mois après la fin de la validité de votre agrément.

Nous vous adressons également par e-mail une lettre d'information relative à votre agrément.

Bruxelles Environnement conserve les documents contenus dans votre demande pendant une durée de 6 mois à maximum 12 mois. Vous pouvez accéder, rectifier et supprimer vos données via le formulaire IRISbox prévu à cet effet ou en nous contactant à l'adresse [agrementerkenning@environnement.brussels](mailto:agrementerkenning@environnement.brussels). Vous pouvez également prendre contact avec le délégué à la protection des données ([privacy@environnement.brussels](mailto:privacy@environnement.brussels)). Le cas échéant, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données.

---

<sup>1</sup> Art. 2.2.18 de l'Ordonnance portant le Code bruxellois de l'Air, du Climat et de la Maîtrise de l'Energie du 2 mai 2013



## 5 SIGNATURE

Je certifie que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et m'engage à respecter mes obligations dans le cadre de mon agrément.

\*Date et lieu: .....

\*Signature du **demandeur** précédée de la mention "**Lu et approuvé**":

\*NOM et prénom: .....

\* *champs obligatoires*

